

Prévisions budgétaires 2021

REVENUS	
Taxes foncières	1 166 471 \$
Services municipaux	566 182 \$
Compensations tenant lieu de taxes	178 864 \$
Autres revenus	77 367 \$
Transferts	530 805 \$
TOTAL REVENUS	2 519 689 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration	669 740 \$
Sécurité publique	297 527 \$
Transport	776 935 \$
Hygiène du milieu	397 729 \$
Santé & bien-être	25 934 \$
Urbanisme, env., aménagement du territoire	249 390 \$
Loisirs et culture	317 520 \$
Frais de financement	14 385 \$
TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 749 160 \$
AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	
Amortissement pour fins fiscales	(373 625 \$)
Remboursement en capital	61 700 \$
Activités d'investissement (immobilisations)	160 310 \$
Remboursement fonds de roulement	18 078 \$
Affectation du surplus	(95 934 \$)
TOTAL AUTRES ACTIVITÉS FINANCIÈRES	229 471 \$
SURPLUS/DÉFICIT PRÉVU	0 \$

Note 1 : selon l'obligation de l'article 954 du Code municipal du Québec, lors de l'adoption des prévisions budgétaires, une municipalité doit prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent, d'où l'absence de surplus/déficit pour l'année 2021.

Programme triennal d'immobilisations 2021-2022-2023

	2021	2022	2023
Administration			
Caméras de surveillance parc/biblio/bureau	4 500 \$	0 \$	0 \$
Audit technique église	11 000 \$	0 \$	0 \$
Sécurité publique			
Habits de combat incendie	2 200 \$	4 400 \$	0 \$
Équipements divers incendie	5 000 \$	10 000 \$	0 \$
Construction caserne (subv.)	0 \$	0 \$	1 200 000 \$
Loisirs et culture			
Tennis surface et éclairage	0 \$	90 000 \$	0 \$
Aménagement parc Raymond-Meilleur (subv.)	75 000 \$	0 \$	60 000 \$
Réfection et affiches sentier pédestre (subv.)	62 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Autres jeux parc Raymond-Meilleur	0 \$	0 \$	50 000 \$
Infrastructures			
Conduites pluviales	250 000 \$	0 \$	0 \$
Réfection Chemin Rivière-Rouge (subv.)	1 000 000 \$	0 \$	0 \$
Travaux de réfection des chemins	125 000 \$	125 000 \$	125 000 \$
	1 534 700 \$	231 400 \$	1 437 000 \$

Veuillez noter que le montant inscrit pour chaque projet est le coût estimé total, et non pas le montant réel qui sera déboursé par la municipalité. Pour les projets où il y a la mention (subv.), la municipalité ira de l'avant si les subventions prévues sont accordées.

Taux de taxe et tarifications

Taux de la taxe foncière générale	0,86 \$/100\$ d'évaluation
Compensation pour la Sûreté du Québec	92,13 \$
Réseau de distribution de l'eau potable	135,00 \$
Égouts sanitaires et pluviaux	280,00 \$
Matières résiduelles et recyclables	174,60 \$
Sécurité publique	55,00 \$
Règl. 2000-355(eau potable)	210,00 \$
Règl. 2018-508 (camion 6 roues)	13,00\$
Règl. 2007-416 (camion autopompe neuf 2008)	11,00 \$
Règl. 470 MRC d'Antoine-Labelle (fibre optique) - grand contributeur	103,00 \$
Règl. 470 MRC d'Antoine-Labelle (fibre optique) - petit contributeur	30,00 \$

Note 1 : Concernant la tarification pour la fibre optique :

« En plus d'être annonceur de l'éventuelle disponibilité d'Internet haute vitesse, la perception de cette taxation permet également d'assumer les importantes dépenses engagées par l'ensemble des travaux qui précèdent le branchement, telles que la conception du réseau, le déploiement de la fibre, l'installation des fils de services, la fusion des câbles et les tests réseau. Ces étapes sont essentielles à la livraison du service et peuvent s'échelonner sur plusieurs mois.

Pour plus amples renseignements sur le projet de construction du réseau de fibre optique Brancher Antoine-Labelle, consultez le site Web www.brancherantoinelabelle.com. Vous pouvez également obtenir des informations à info@brancherantoinelabelle.com ou par téléphone au 819 623-3485. Pour toutes questions concernant les abonnements et les services de la CTAL, consultez le www.ctal.com ou contactez la coopération à info@ctal.ca ou par téléphone au 819 623-2825. » (extrait de la lettre informative de la MRC d'Antoine-Labelle concernant le projet Brancher Antoine-Labelle »

Autres informations administratives

Un nouveau rôle triennal (2021-2022-2023) a été déposé pour la municipalité de L'Ascension. Si vous considérez que la valeur inscrite pour votre propriété ne reflète pas la situation réelle, vous pouvez déposer une demande de révision à la MRC d'Antoine-Labelle, et ce avant le 1^{er} mai 2021.

ATTENTION ! Certaines conditions s'appliquent pour déposer une telle demande et des frais sont exigés. Vous pouvez consulter l'onglet documentation/évaluation foncière du site www.mrc-antoine-labelle.qc.ca pour plus de détails.

Si vous effectuez un paiement entre le 1^{er} février 2021 et la réception de votre compte, il se peut que celui-ci n'apparaisse pas en crédit. Veuillez communiquer avec nous pour une vérification de votre dossier.

De plus, nous vous rappelons qu'un formulaire d'autorisation de paiement préautorisé est disponible à la réception du bureau municipal ou sur notre site internet (onglet formulaires administration) pour le paiement de vos versements trimestriels.

Nous demandons votre collaboration afin de mettre à jour notre base de données courriel. Veuillez remplir le coupon de changement et y inscrire les informations nécessaires pour compléter votre dossier (Téléphone, courriel) puis, le retourner dans l'enveloppe préadressée.

Vous souhaitez confier le paiement de votre compte de taxes à votre institution financière, n'oubliez pas de lui transmettre vous-même une copie de votre compte afin que celle-ci puisse procéder au paiement.

Certaines personnes trouveront, joint à leur compte de taxes, un formulaire indiquant le montant d'une **subvention potentielle** auquel elles pourraient avoir droit en vertu du *Programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales*. Le programme s'adresse aux personnes de 65 ans et plus et plusieurs conditions s'appliquent. Ce n'est qu'après avoir fait votre déclaration de revenus de 2020 que vous saurez si vous y êtes éligible.

RAPPEL : les taxes scolaires doivent être payées à la Commission scolaire Pierre-Neveu et non à la municipalité.